



ENNEVELIN

Canton de Pont-à-Marcq

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

MAI 1991



PRESENTATION

Située en dehors de la C.U.D.L. mais à sa limite sud, à proximité de la Cité Scientifique de Villeneuve d'Ascq, de l'aéroport de Lille-Lesquin et d'échangeurs autoroutiers (A.1 et A. 27), la Commune d'Ennevelin a connu depuis les années 70 un afflux de nouveaux résidents, après une longue période de baisse démographique (1475 habitants en 1982 et 1778 habitants en 1990).

L'attractivité de la commune vient de la qualité de ses paysages (reconnus d'intérêt local, cf. Charte Paysagère de la Vallée de la Marque) dans une zone péri-urbaine de Lille, première couronne verte de la Métropole.



Les atouts d'Ennevelin expliquent les enjeux que représente l'aménagement de son territoire pour la Métropole lilloise et les dangers d'une évolution qui ne serait pas maîtrisée. Pour la commune, un équilibre reste donc à maintenir entre :

- la recherche d'un développement qui permette le renouvellement régulier des tranches d'âge de la population,
- le maintien de l'identité "rurale" de la commune avec une population en majorité citadine,
- la nécessaire valorisation de paysages dont l'attrait tient en partie à leur caractère rustique.

Faisant suite à la politique de développement et d'équipement mise en place par la Municipalité, il s'agit aujourd'hui d'étudier et de mettre en œuvre progressivement une véritablement politique du paysage.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé d'entreprendre avec l'aide du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie mis en place par le Département une étude de valorisation de l'environnement communal.

Cette étude s'inscrit dans la continuité de la Charte Paysagère de la Vallée de la Marque qui définit les grands axes de l'aménagement de l'ensemble du bassin versant.

Elle se déroulera en quatre temps :

- Poursuite de la définition de la politique paysagère de la Commune.

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement les objectifs à atteindre.

- Analyse des sites permettant la réalisation progressive de la politique précédemment définie. Quatre sites sont d'ores et déjà recensés :
 - les abords du nouveau stade,
 - le centre bourg,
 - la zone des marais et les promenades,
 - les entrées de la commune.

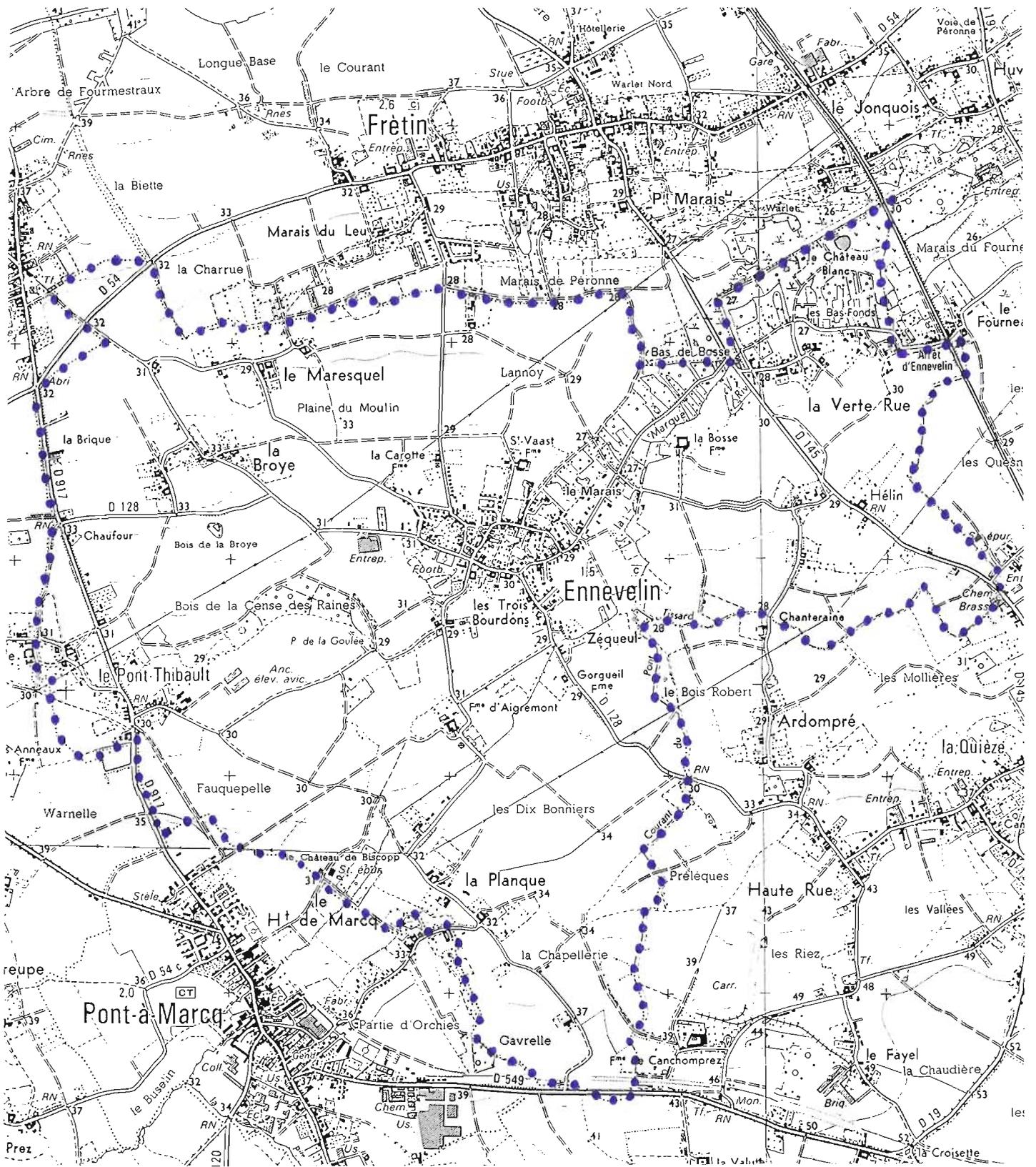
Les propositions du maître d'œuvre s'élaboreront à travers un ensemble d'esquisses et de schémas d'organisation permettant d'arrêter les options d'aménagement.

- Réalisation d'esquisses et d'Avant-Projets-Sommaires chiffrés permettant à la Municipalité d'établir un programme pluriannuel de travaux en fonction de différents critères :
 - l'exemplarité,
 - l'urgence,
 - l'opportunité,
 - le coût.
- Présentation de la politique communale à la population (exposition, débat public,...)

Par ailleurs, la réalisation d'une étude paysagère constitue un événement dans une commune qu'il est bon d'exploiter pour sensibiliser les enfants à leur environnement.

Le C.A.U.E. anime gratuitement dans les écoles, à la demande des enseignants, des ateliers sur l'architecture et le paysage qui peuvent être sollicités à l'occasion de cette étude (cf. "Ecole des Passemurailles").

TERRITOIRE COMMUNAL



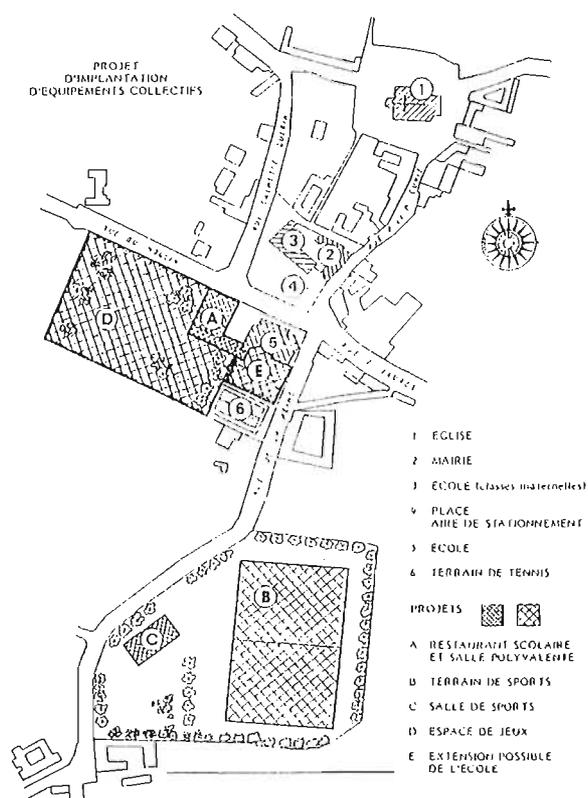
LES ABORDS DU NOUVEAU STADE

La Municipalité s'est défini une politique d'équipements qui répond à trois objectifs essentiels :

- satisfaire progressivement les besoins exprimés par la population en complétant et en améliorant les équipements publics,
- renforcer la place de la mairie dans sa fonction d'échange et de communication par l'implantation de la salle polyvalente sur l'un de ses côtés,
- créer à proximité du centre et des écoles un vaste pôle sportif qui loin de remettre en cause les zones d'extension de l'habitat prévues au P.O.S. en facilite l'articulation et en constitue le cœur.



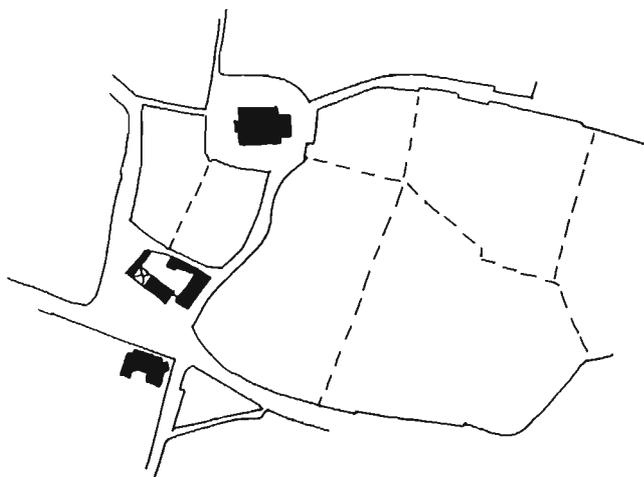
Site du terrain de sports



L'ensemble de ces projets est soumis à la réalisation préalable du nouveau stade, aussi la Municipalité a-t-elle confié à un architecte (M. Pessé) le soin de réfléchir à la composition générale du pôle sportif.

Pour compléter cette réflexion, une étude paysagère accompagnée d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra d'entreprendre rapidement des aménagements qui valorisent le nouvel équipement, l'intègrent au mieux à son environnement et favorisent son accessibilité aussi bien en voiture qu'à pied, en toute sécurité depuis la place et les écoles.

LE CENTRE BOURG



Organisé autour de la place de la mairie et de la place de l'église, le centre est constitué de bâtiments hétéroclites, éclatés dans l'espace au hasard des destructions et des reconstructions successives.

Seule exception, la récente école primaire tente pour sa part de reconstituer un front bâti au sud de la place de la mairie.

L'environnement de l'église n'est guère plus attrayant sinon qu'à l'étendue noire du bitume se substituent là les chaudes couleurs rouges du schiste.

A ces problèmes, s'ajoutent l'agressivité des clôtures en plaques de ciment, des poteaux électriques, des éclairages trop routiers et la pollution visuelle provoquée par les panneaux et mobiliers urbains de toutes natures qui encombrent l'espace.



L'élargissement de la voie est prévu à très court terme

La prévision d'un certain nombre de travaux dans cette zone permet cependant d'envisager une amélioration sensible du cadre de vie de ce secteur qui constitue le cœur de la commune.

A court terme sont prévus :

- la construction dans le prolongement de l'école d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente qui ferme la perspective depuis la rue Calmette Guérin,
- l'aménagement de la cour de l'école maternelle qui pourrait être l'occasion d'une modification de la clôture sur la rue Lamartine,



- la réalisation de travaux de voirie dans la rue Calmette Guérin,
- la réalisation de travaux de voirie dans la rue Pierre et Marie Curie.



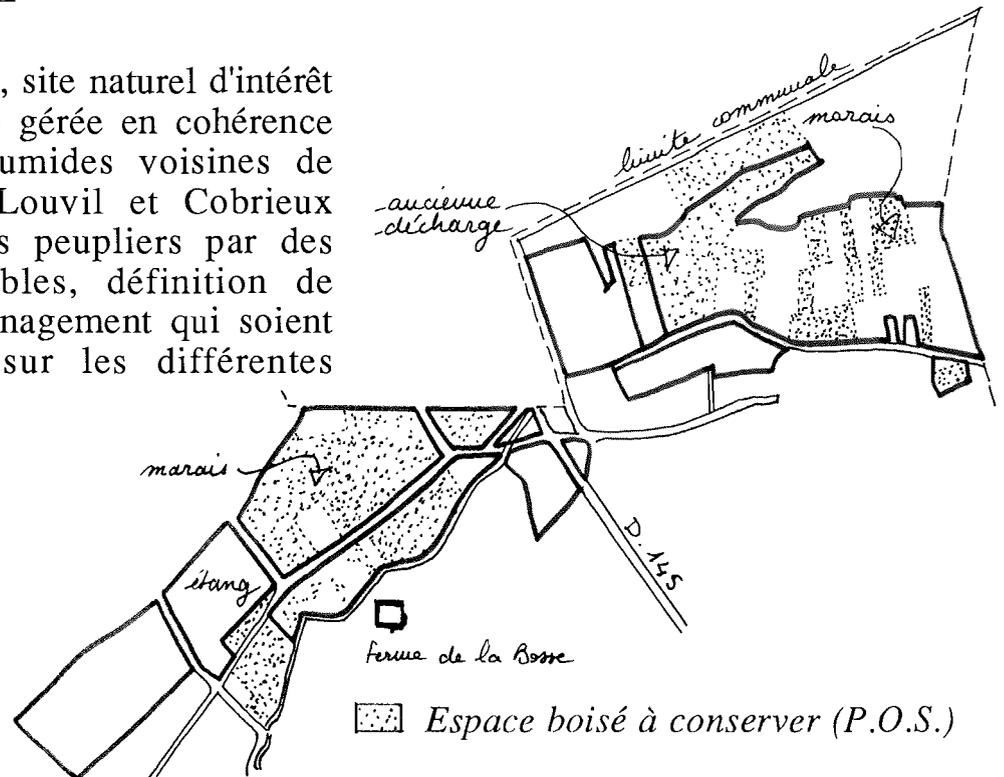
Des croquis et des schémas d'intentions esquisseront des options d'aménagement sur l'ensemble du centre bourg et permettront à la Municipalité d'opter pour un plan à long terme de valorisation du centre.

Ils seront complétés par :

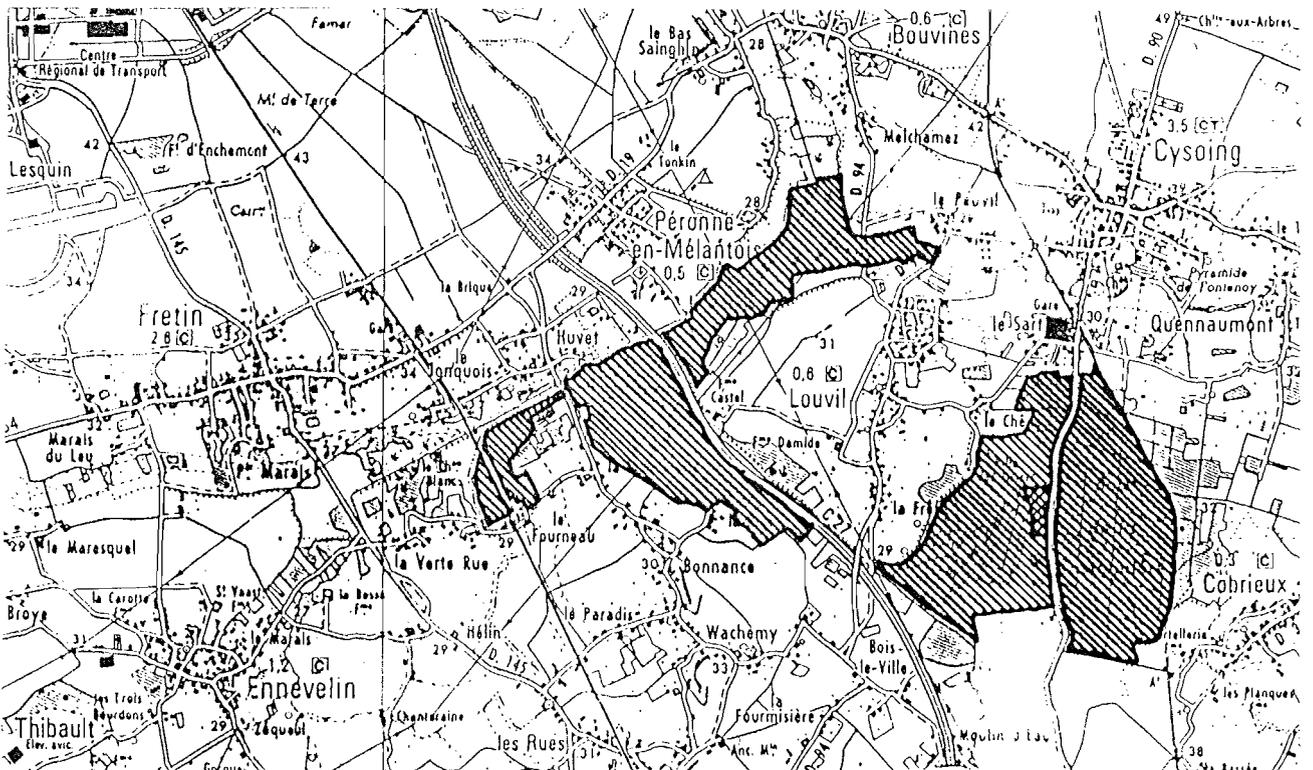
- **des réflexions sur le mobilier urbain, l'éclairage public, les matériaux de sol, le ravalement et la coloration des façades,**
- **des esquisses d'aménagement sur les abords de l'église, la place de la mairie, la rue Pierre et Marie Curie, les voyettes (réseau à redéfinir, noms à trouver, espaces à aménager),**
- **Un cahier de prescriptions architecturales et urbanistiques sur le terrain de sport actuel en vue de la réalisation d'un restaurant scolaire, une salle polyvalente ; d'équipements de jeux pour enfants et d'une aire de stationnement occasionnel (pour des manifestations telles que la "ducasse" ayant lieu annuellement sur la place de la mairie). Ce document permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement une consultation auprès de maîtres-d'œuvres pour la réalisation de la salle polyvalente.**

LA ZONE DES MARAIS ET LES CHEMINS DE PROMENADE

La zone des marais, site naturel d'intérêt local, mérite d'être gérée en cohérence avec les zones humides voisines de Péronne, Fretin, Louvil et Cobrieux (remplacement des peupliers par des essences plus nobles, définition de programmes d'aménagement qui soient complémentaires sur les différentes communes...).



Une gestion commune permettra certainement des économies d'échelle ainsi que la préservation et l'enrichissement du milieu.



La maîtrise communale sur Ennevelin de bon nombre de parcelles du site (disparition progressive des portions ménagères) permet d'ores et déjà qu'une action d'envergure s'engage et conforte certaines vocations.

Les activités compatibles avec la mise en valeur du site et le souhaits de la populations locale et extérieure devront être identifiées, limitées, et implantées de façon à respecter l'environnement (pêche, ball-trapp, parcours santé, promenade, canoë-kayak...).

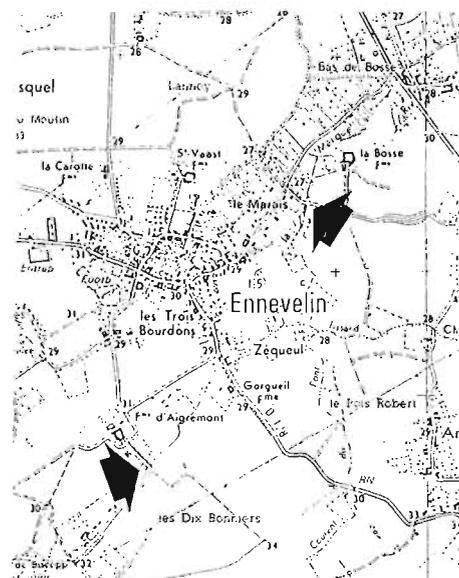
Un plan d'aménagement à long terme devra être élaboré dans ce sens, il aboutira en particulier à un programme de plantations.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'entrée et le parking de l'étang permettra de corriger quelques erreurs dans les aménagements existants.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur la réalisation d'un parcours de santé.

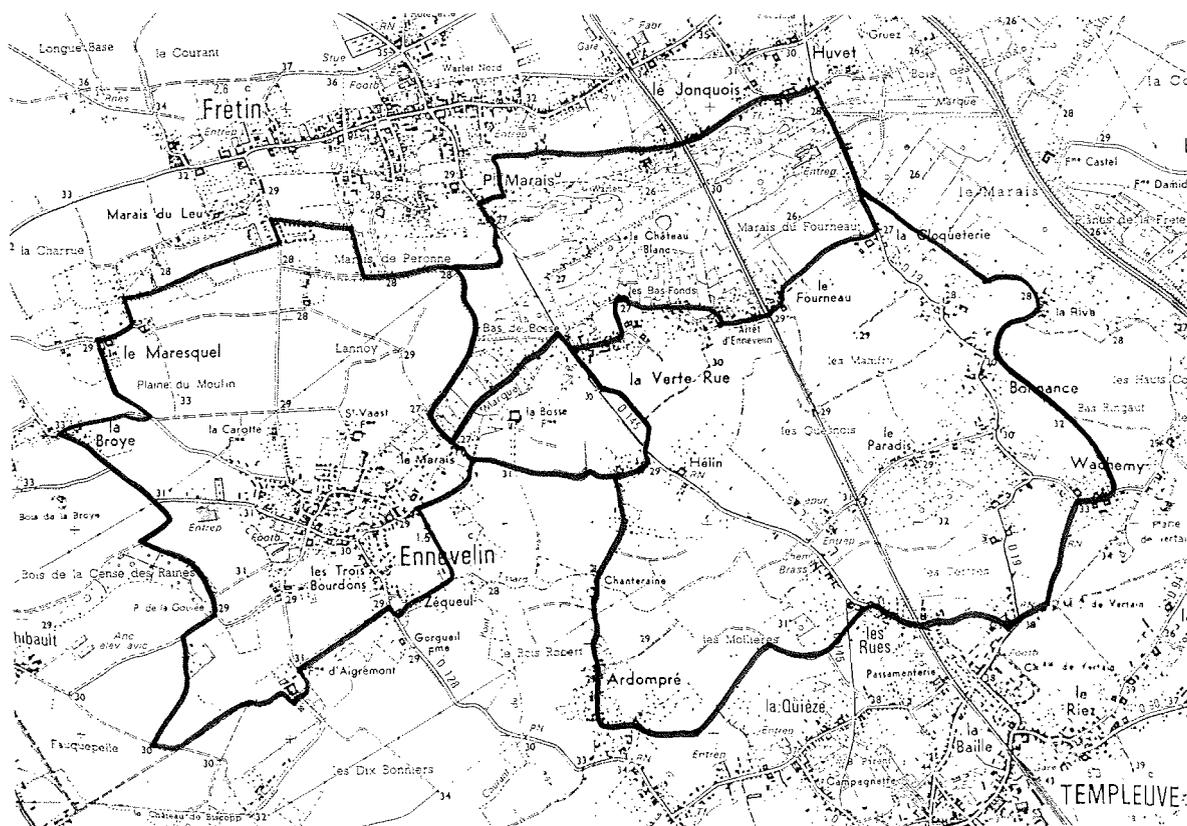
Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur les abords de l'embarcadère de canoë-Kayak définissant les accès et l'intégration de cette halte dans son environnement.



Deux sites en concurrence pour l'implantation de l'embarcadère

Accompagnant ce vaste programme, la mise en valeur de chemins de randonnée participe à l'appropriation des espaces ruraux au profit des activités de loisirs.

Aux chemins proposés au plan départemental de randonnées peuvent s'ajouter des chemins plus locaux mais qui permettent aux habitants des petites boucles de promenades variées.



Circuits proposés dans le cadre du plan départemental de randonnées.

Par ailleurs, un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur une petite passerelle à reconstruire pour permettre le franchissement de la Marque au niveau de la Planche du Berger permettra à la Commune de négocier son financement auprès du Département dans le cadre de l'entretien des chemins de randonnées.

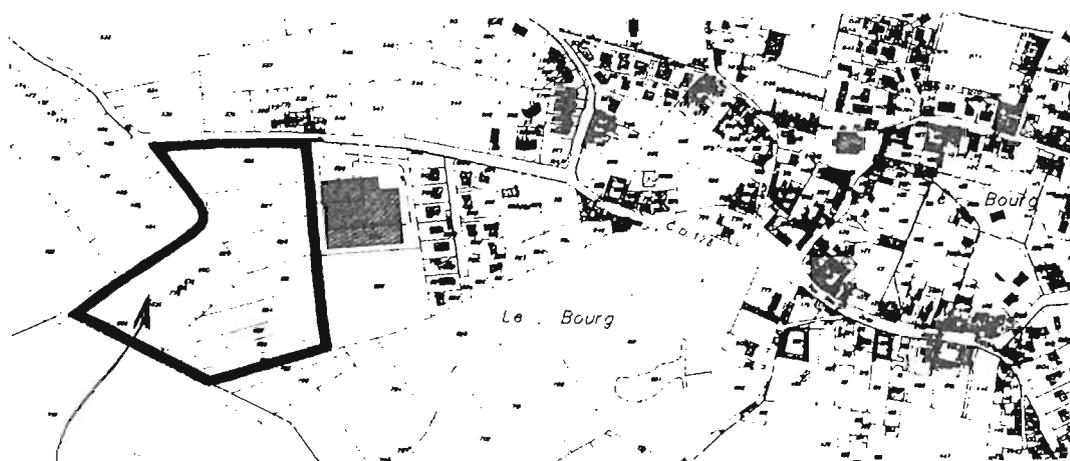
LES ENTREES DE LA COMMUNE

Le territoire communal d'Ennevelin est traversé par deux départementales :

- la D. 128 qui traverse le centre bourg
- la D. 145 qui sépare le bourg du hameau de la Verte Rue.

La traversée de la Commune par la départementale 128 mériterait d'être aménagée de façon cohérente sur tout son parcours, en privilégiant :

- les abords de la zone d'activité située à l'entrée même du territoire urbanisé.



Extension de la zone d'activité

L'extension de la zone actuellement à l'enquête publique constitue une opportunité pour la réalisation d'un programme de plantations et la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales,



- l'entrée du cimetière dont les peintures blanches attirent inutilement les regards sur une clôture peu esthétique,

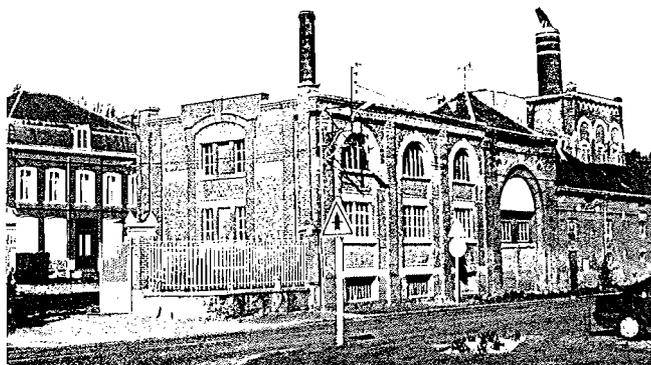


- le carrefour avec la rue Jules Ferry qui pose des problèmes de sécurité en raison de la présence dans l'angle d'un café qui entraîne des stationnements automobiles sur les trottoirs. L'aménagement qui y sera proposé devra tenir compte de l'entrée future de la zone à urbaniser.
- La traversée par la départementale 145 pose d'autres types de problèmes : au nord la voie distribue de part et d'autre l'accès au bourg et l'accès à la Verte Rue, sans que ces entrées soient facilement identifiables car l'aménagement routier de la voie (glissières de sécurité métalliques alors que des glissières en bois donnerait un tout autre caractère à l'entrée de la commune) et l'absence de constructions (sinon précaires) le long de cet axe incitent les automobilistes à la vitesse.



L'accès au bourg est de grande qualité, en revanche, l'accès à la Verte Rue est médiocre et mériterait quelques aménagements.

- Au sud, la belle architecture de la brasserie (côté Ennevelin) constitue un atout certain pour la commune (cf. l'ancien projet de musée) et complète le riche patrimoine des fermes bien que l'ensemble de la propriété ne soit pas sur le territoire d'Ennevelin.



Des esquisses sur l'ensemble des deux départementales permettront à la Municipalité d'apprécier l'ensemble des aménagements à réaliser à long terme sur ces sites.

Des Avant-Projets-Sommaires chiffrés sur la zone d'activité et le carrefour de la D.128 avec la rue Jules Ferry permettront d'entreprendre rapidement des travaux sur des secteurs prioritaires.